

DECISION DU PRESIDENT

Décision n°2018-97 : Marché public de prestations de services _ Conteneurisation et collectes des déchets ménagers et assimilés de la Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan _ attribution du lot 2 : Fourniture et pose des bornes d'apports volontaires : bornes aériennes, conteneurs enterrés - semi-enterrés

Vu l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2016-28 du Conseil Communautaire en date du 29 juin 2016, donnant délégation au Président, pour la durée de son mandat, pour agir, selon la liste de l'article L. 2122-22, et notamment pour *prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,*

CONSIDERANT l'appel d'offres ouvert européen passé en application des articles 25, 43, 66, 67 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

CONSIDERANT les avis d'appel public à la concurrence du 20 juillet 2018, n°18-103725 au BOAMP et du 20 juillet 2018 n°FR005/2018-057305, référence 18-329116-001 au JOUE,

Considérant que la date limite de réception des offres était arrêtée au 05 septembre 2018 à 17 heures,

CONSIDERANT que le marché public de prestation de services comprenait le lot N°2 - Fourniture et pose des bornes d'apports volontaires : bornes aériennes, conteneurs enterrés - semi-enterrés

CONSIDERANT que la Commission d'Appel d'offres s'est réunie le 02 octobre 2018,

Le Président de la Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan :

DECIDE

Article 1 : DE SIGNER le marché public de prestations de services relatif à la conteneurisation et collectes des déchets ménagers et assimilés de la Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan _ lot 2 : Fourniture et pose des bornes d'apports volontaires : bornes aériennes, conteneurs enterrés - semi-enterrés, pour une durée ferme de 4 années, avec l'entreprise Plastic omnium Systèmes urbains, sise 19, boulevard Jules Carteret – BP 7020 à Lyon Cedex 07 (69342), étant précisé que l'offre retenue s'établit à 1 529 875.41 euros HT, soit 1 835 850.49 euros TTC.

Article 2 : DE NOTER que l'entreprise Plastic omnium Systèmes urbains fait appel, via un acte de sous-traitance, à l'entreprise Patrick Roux TP, sise La Bedoire – Route de Richerenches à Valréas (84600) pour le volet travaux de génie civil de ce lot 2, pour un montant de 204 950.00 euros HT soit 245 940.00 euros TTC,

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 09/11/2018
Reçu en préfecture le 09/11/2018
Affiché le **12 NOV. 2018**
ID : 084-200040681-20181030-DP_97_2018-AU

Article 3 : D'INFORMER le Conseil Communautaire lors de sa prochaine séance de cette décision qui fera l'objet des mêmes règles de publicité que celles applicables aux délibérations, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 4 : D'ADRESSER la présente décision à M. le Préfet de Vaucluse et à Mme le Receveur Municipal.

Fait à Valréas, le 30 octobre 2018

Le Président,
Patrick ADRIEN

